Paris (75) : au procès des policiers de l’affaire Michel Zecler, cinq témoins dénoncent des violences ; une enquête distincte toujours ouverte six ans après

14/11/2026 à 10h51



Au procès de trois policiers poursuivis pour les violences commises contre Michel Zecler en novembre 2020, cinq hommes présents dans son studio ont témoigné, vendredi 13 novembre, de leurs blessures et traumatismes. Ces hommes, membres d’un groupe de neuf personnes présentes au sous-sol du studio, se sont constitués parties civiles devant la cour criminelle de Paris.

À l’audience, ils ont décrit les violences qu’ils disent avoir subies lors de l’intervention policière et leur crainte d’être oubliés par la justice. Les débats ont également révélé qu’une enquête préliminaire distincte concernant les faits qu’ils dénoncent était toujours ouverte six ans après. **Le procès est en cours : ces témoignages ne préjugent pas du jugement.**

Source : Le Monde, 14 novembre 2026 (audience du 13 novembre).

Illustration à la une : tribunal judiciaire de Paris, Coppertarzan / Wikimedia Commons, CC0 1.0.